

**Conclusions et avis motivé sur l'enquête parcellaire  
en vue de déterminer exactement les terrains à  
soumettre aux servitudes de protection immédiate et  
rapprochée conjointe à l'enquête publique pour la  
dérivation et la protection du captage «Puits Saint  
Gervais» implanté sur le territoire et au profit de la  
commune de Goussaincourt.**

L'enquête parcellaire a pour objet d'identifier les parcelles et droits immobiliers concernées par l'instauration des périmètres de protection.

Les publicités légales de l'annonce de l'enquête ont été réalisées conformément à la réglementation et chaque propriétaire a été informé par lettre recommandée avec accusé de réception. Les propriétaires, à l'exception de huit d'entre eux, ont accusé réception de ce courrier.

Les présentes conclusions sont établies à l'issue d'une période d'enquête de 17 jours du 10 janvier au 26 janvier 2022 et la tenue de quatre permanences. Des registres, liste des parcelles et plans permettant de localiser facilement les parcelles ainsi que les périmètres immédiat et rapproché étaient à disposition du public en mairies de Goussaincourt et Burey-la-Côte.

Aucune demande d'information sur le parcellaire n'a été émise lors des permanences. Aucune remarque n'a été portée aux registres. Je n'ai constaté aucune erreur dans les documents.

**En conséquence, j'émet un avis favorable sur le dossier d'enquête parcellaire et à son emprise, tel que présenté dans le dossier, nécessaire pour la protection de la ressource en eau du captage de la commune de Goussaincourt.**

Le 3 février 2022

André Loup



Commissaire enquêteur